

Les diplômes Jeunesse et Sports : Le BPJEPS

► Quelques informations générales sur le diplôme...

Le **BPJEPS** (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), **diplôme de niveau IV (Bac)**

Comprend toujours une **spécialité** (une activité, par ex « golf », « activités nautiques »...)

Qui peut être complétée par une **mention** (par ex pour la spécialité « Activités équestres », il existe les mentions « Attelage », « Equitation »...)

Une fois le BPJEPS obtenu, il est possible de le compléter, selon la spécialité, avec :

Une **UCC** (unité capitalisable complémentaire). L'UCC ajoute une nouvelle compétence au BPJEPS.

Note : on peut cumuler des CS et UCC dans différents organismes de formation.

Un **CS** (certificat de spécialisation) qui regroupe plusieurs UCC. Il ajoute par conséquent plusieurs compétences au BPJEPS.

! Si vous possédez les diplômes de **Moniteur Educateur** et de **TISF**, vous êtes dispensé de 4 UC des BPJEPS suivants :

- Techniques de l'information et de la communication
- Loisirs tous publics
- Animation culturelle
- Animation sociale
- Activités du cirque

► **Durée** : la durée minimale en formation initiale est de 600h (en générale la durée de la formation varie entre 900 et 1 500h).

► **Contenu** : les BPJEPS sont composés de 10 UC (unités capitalisables, c'est-à-dire des modules) :

- ↳ 4 UC dites transversales, qui sont communes à tous les BPJEPS (c'est le tronc commun).
- ↳ 5 UC spécifiques (en fonction de la spécialité choisie). Si le BPJEPS comprend une mention, elle est abordée dans 2 à 3 de ces UC.
- ↳ 1 UC d'adaptation locale en rapport avec le type d'emploi visé (cette UC est propre à chaque organisme de formation).

► **Conditions d'accès** :

- ↳ Chaque spécialité de BPJEPS est soumise à des conditions d'accès et des sélections différentes (prévues dans les textes officiels). L'organisme de formation peut prévoir d'autres épreuves de sélection, en plus de celles prévues par les textes.
- ↳ Possibilité, selon les diplômes possédés, d'obtenir des dispenses de sélection, des dispenses d'UC, voire des équivalences au BPJEPS.
- ↳ Pour plus de renseignements : www.sports.gouv.fr (rubriques « Métiers et Formations », « Réglementation », « la réglementation des diplômes professionnels » puis cliquer sur chacune des spécialités).

► **Formation** : Le BPJEPS peut être obtenu par la formation (formation initiale, alternance ou formation pour adultes) ou par la VAE (validation des acquis de l'expérience) (ces différentes possibilités peuvent être cumulées). Pour connaître les organismes de formation, plusieurs sites sont à disposition :

- ↳ www.sport.gouv.fr (rubrique « Métiers et formation » et « Calendrier des formations »)
- ↳ En Bourgogne : <http://www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr/> (rubriques « Formation, Examen et VAE », « Les formations en Bourgogne »)

! Pour se présenter au concours externe d'**Animateur territorial**, il faut posséder l'un des BPJEPS suivants :

- Loisirs tous publics
- Techniques de l'information et de la communication
- Pêche de loisirs
- Animation culturelle
- Animation sociale

► Secteur de l'Animation

Spécialité	Pré-requis	UCC	CS
► Animation culturelle	Présenter un dossier comportant (dossier présenté lors d'un entretien) : • un récapitulatif de ses expériences bénévoles et/ou professionnelles en matière d'animation (en sont dispensés les titulaires du BASE, BAFA, BAFD ou BAPAAT) • un descriptif de sa pratique personnelle dans un support technique d'activité culturelle • une lettre de motivation.	• Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs	• Animation scientifique et technique • Animation et insertion sociale • Tir sportif • Animation et maintien de l'autonomie de la personne • Escrime
► Animation sociale	• Justifier d'une expérience d'au moins 6 mois en animation. Le candidat doit présenter lors d'un entretien un dossier récapitulatif ses expériences bénévoles et/ou professionnelles en animation et une lettre de motivation. • Sont dispensés des 6 mois d'expérience les titulaires des diplômes suivants : BAPAAT, DEAVS, Aide-soignant, AMP, CAP Petite enfance, BEP Carrières sanitaires et sociales et BEPA services aux personnes.	• Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs	• Animation scientifique et technique • Tir à l'arc
► Loisirs tous publics	• Le candidat doit présenter lors d'un entretien un dossier récapitulatif ses expériences bénévoles et/ou professionnelles en animation et une lettre de motivation. • Sont dispensés de ce dossier les titulaires des diplômes suivants : BASE, BAFA, BAFD, BAPAAT, tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention ou tout diplôme de niveau IV (Bac) ou supérieur.	• Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs • Cerf volant • Flag • Football américain	• Animation scientifique et technique • Animation et insertion sociale • Tir sportif • Animation et maintien de l'autonomie de la personne • Course d'orientation • Escrime • Tir à l'arc
► Techniques de l'information et de la communication	• Réussir des tests de sélection	• Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs	• Animation scientifique et technique • Animation et insertion sociale • Animation et maintien de l'autonomie de la personne
► Éducation à l'environnement vers un développement durable		• Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs	

Spécialité	Pré-requis	UCC	CS
► Activités aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> •PSE1 •Certificat médical de non contre-indication •Réussir les tests pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> •Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs •Triathlon 	<ul style="list-style-type: none"> •Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap •Pentathlon moderne •Sauvetage et sécurité en milieu aquatique
► Activités aquatiques et de la natation	<ul style="list-style-type: none"> •PSE1 •Certificat médical de non contre-indication •Réussir les tests pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> •Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs •Triathlon 	<ul style="list-style-type: none"> •Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap •Pentathlon moderne
► Activités de randonnées	<ul style="list-style-type: none"> •PSE1 •Certificat médical de non contre-indication •Réussir les tests pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> •Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs •BMX •Cyclisme traditionnel 	<ul style="list-style-type: none"> •Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap •Course d'orientation
► Activités du cirque	<ul style="list-style-type: none"> •PSE1 •Certificat médical de non contre-indication •Réussir les tests pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> •Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> •Animation et insertion sociale •Animation et maintien de l'autonomie de la personne
► Activités équestres Mentions : <ul style="list-style-type: none"> •Attelage •Equitation 	<ul style="list-style-type: none"> •PSE1 •Certificat médical de non contre-indication •Réussir les tests pratiques <ul style="list-style-type: none"> •Equitation de tradition et de travail •Equitation western •Tourisme équestre 	<ul style="list-style-type: none"> •Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> •Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap •Animation et insertion sociale <ul style="list-style-type: none"> •Animation et maintien de l'autonomie de la personne •Course d'orientation
► Activités gymniques, de la forme et de la force Mentions : <ul style="list-style-type: none"> •Activités gymniques acrobatiques •Activités gymniques d'expression 	<ul style="list-style-type: none"> •PSE1 •Certificat médical de non contre-indication •Réussir les tests pratiques <ul style="list-style-type: none"> •Forme en cours collectifs •Haltère, musculation et forme sur plateau 	<ul style="list-style-type: none"> •Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs •Culturisme •Force athlétique •Gymnastique acrobatique •Gymnastique aérobic •Gymnastique artistique féminine 	<ul style="list-style-type: none"> •Activités d'escalade •Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap •Animation et insertion sociale <ul style="list-style-type: none"> •Animation et maintien de l'autonomie de la personne •Escrime •Lutte et disciplines associées •Tennis de table
► Activités nautiques Mentions : <ul style="list-style-type: none"> •Aviron •Canoë-Kayak •Char à voile •Glisses aérotactées •Motonautisme •Ski nautique •Surf •Voile 	<ul style="list-style-type: none"> •PSE1 •Certificat médical de non contre-indication •Attestation de 100m nage libre, départ plongée et récupération d'un objet immergé à 2m de profondeur délivré par un titulaire du BEESAN •Réussir les tests pratiques <p>Il existe aussi des mentions dites « plurivalentes », c'est-à-dire qu'elles associent deux activités, par exemple : « Aviron de mer / Planche à voile »</p>	<ul style="list-style-type: none"> •Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs •Aviron de mer •Aviron d'initiation et de découverte •Bateau à moteur d'initiation et de découverte •Canoë-kayak « eau calme et rivière d'eau vive » •Canoë-kayak « eau calme, mer et vagues » 	<ul style="list-style-type: none"> •Char à voile d'initiation et de découverte •Croisière côtière •Engins tractés •Jet (véhicule nautique à moteur) •Multicoques et dériveurs •Parachutisme ascensionnel nautique •Planche à voile •Ski nautique d'initiation et de découverte <ul style="list-style-type: none"> •Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap •Activités d'escalade •Animation et insertion sociale •Animation et maintien de l'autonomie de la personne •Cerf volant •Croisière
► Activités physiques pour tous	<ul style="list-style-type: none"> •PSE1 •Certificat médical de non contre-indication •Réussir les tests pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> •Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs •Baseball - Softball •Billards à poches •BMX •Carambole •Cricket 	<ul style="list-style-type: none"> •Cyclisme traditionnel •Flag et football américain •Pétanque •Rugby à XIII •Skateboard •Squash •Swin •Triathlon <ul style="list-style-type: none"> •Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap •Activités athlétiques •Animation et insertion sociale •Animation et maintien de l'autonomie de la personne •Animation scientifique et technique •Bowling et sport de quilles •Cerf volant •Course d'orientation •Escrime •Lutte et disciplines associées •Pentathlon moderne •Roller •Tennis de table •Tir à l'arc •Tir sportif
► Activités pugilistiques Mentions : <ul style="list-style-type: none"> •Boxe anglaise •Boxe française, savate 	<ul style="list-style-type: none"> •PSE1 •Certificat médical de non contre-indication •Réussir les tests pratiques <ul style="list-style-type: none"> •Full contact •Kick boxing •Muaythai 	<ul style="list-style-type: none"> •Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> •Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap •Animation et insertion sociale •Lutte et disciplines associées
► Activités sports collectifs Mentions : <ul style="list-style-type: none"> •Basket Ball •Football •Handball 	<ul style="list-style-type: none"> •PSE1 •Certificat médical de non contre-indication •Réussir les tests pratiques <ul style="list-style-type: none"> •Hockey sur glace •Rugby à XIII •Rugby à XV •Volley Ball 	<ul style="list-style-type: none"> •Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs •Squash 	<ul style="list-style-type: none"> •Activités athlétiques •Tennis de table <ul style="list-style-type: none"> •Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap
► Golf	<ul style="list-style-type: none"> •PSE1 •Certificat médical de non contre-indication •Index de jeu égal ou inférieur à 7.4 avec au minimum 2 cartes avec un score inférieur ou égal à SSJ plus 7 dans deux épreuves de grands prix et ou épreuves fédérales (les 2 tours d'une même compétition ne comptant que pour une seule carte). •Réussir les tests pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> •Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs •Squash 	<ul style="list-style-type: none"> •Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap •Animation et insertion sociale •Animation et maintien de l'autonomie de la personne
► Pêche de loisirs	<ul style="list-style-type: none"> •PSE1 •Certificat médical de non contre-indication •Attestation de 50m nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2m de profondeur •Maîtrise d'une technique de pêche (pêche au coup ou la pêche mouche ou la pêche au lancer.) •Réussir les tests pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> •Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs •Pêche de loisir en milieu maritime 	<ul style="list-style-type: none"> •Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap •Animation et insertion sociale •Animation et maintien de l'autonomie de la personne
► Sport automobile Mentions : <ul style="list-style-type: none"> •Circuit •Karting 	<ul style="list-style-type: none"> •PSE1 •Certificat médical de non contre-indication •permis B •Réussir les tests pratiques <ul style="list-style-type: none"> •Rallye •Perfectionnement du pilotage •Tout-terrain 	<ul style="list-style-type: none"> •Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> •Conduite de loisir sur quad •Conduite sur glace <ul style="list-style-type: none"> •Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap •Animation et insertion sociale
► Vol libre Mentions : <ul style="list-style-type: none"> •Deltaplane •Parapente 	<ul style="list-style-type: none"> •PSE1 •Certificat médical de non contre-indication •Justifier d'un niveau de pilote dans la mention (deltaplane ou parapente) de niveau V dans la nomenclature de la FAI •être capable de justifier d'un niveau de performance compétitive en vol de distance dans la mention •Réussir les tests pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> •Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> •Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap •Cerf volant

Les autres diplômes Jeunesse et Sports (suite du dossier)

► Le BAPAAT (diplôme de niveau CAP/BEP)

BAPAAT : Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant-animateur technicien de la jeunesse et des sports.

► Durée : 1 500 à 2 000h

► Il se décompose en plusieurs options : « Loisirs du jeune et de l'enfant », « Loisirs tous publics dans les sites et structures d'accueil collectif » et « Loisirs de pleine nature ». Pour chaque option, le stagiaire utilise un ou plusieurs supports techniques (sportifs ou socioculturels) : activités musicales, escalade, jeux, image et son, jeux sportifs collectifs...

► Aucun diplôme requis, mais avoir un bon niveau de pratique personnelle.

! Les diplômes suivants n'existent plus :

► BEATEP

► DEDPAD

► DEFA

► La plupart des BEES (abrogés définitivement au 01/01/12)

► Le DEJEPS (Bac+2) Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. Durée minimale en formation initiale de 1 200h dont 700 en centre.

Spécialité	Pré-requis	UCC	CS
<p>► Animation socio-éducative ou culturelle</p> <p>Le DEJEPS est constitué de 4 UC (unités capitalisables).</p> <p>Il possède 2 mentions possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation sociale • Développement de projets, territoires et réseaux 	<p><u>Animation sociale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire d'un diplôme de niveau IV (Bac) en animation ou travail social • OU être titulaire d'un diplôme de niveau III (Bac+2) • OU attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV (Bac) + expérience d'animation de six mois ; • OU justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1 600h minimum. <p><i>Est titulaire du DEJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle », mention « animation sociale », le candidat titulaire du DEFA.</i></p> <p><u>Développement de projets, territoires et réseaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire d'un diplôme de niveau IV (Bac) du champ de l'animation • OU être titulaire d'un diplôme de niveau III (Bac+2) • OU attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV (Bac) + expérience d'animation de six mois • OU justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1 600h minimum. <p><i>Est titulaire du DEJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle », mention « développement de projets, territoires et réseaux », le candidat titulaire du DEFA ou d'un diplôme reconnu équivalent.</i></p>		
<p>► Perfectionnement sportif</p> <p>Le DEJEPS est constitué de 4 UC (unités capitalisables).</p> <p>Il possède 67 mentions différentes : golf, pétanque...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expérience d'encadrement d'1 an auprès des publics concernés, soit dans 1 service ou établissement spécialisé, soit dans 1 association sportive accueillant des personnes en situation de handicap, soit dans une structure de loisirs et vacances. <p><i>Sont dispensés de cette expérience les titulaires du diplôme fédéral d'animateur délivré par la Fédération française du sport adapté.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Être capable de réaliser 1 parcours de 50m en nage libre, avec départ plongé et récupération, lors des derniers 25m, d'un objet immergé à 2m de profondeur. <p><i>Sont dispensés de l'attestation de réussite au parcours aquatique les candidats pouvant justifier d'une qualification permettant l'encadrement ou la surveillance contre rémunération des activités aquatiques, en cours de validité.</i></p> <p>Sont dispensés de ces 2 pré-requis les titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du BEES du 1er degré, option « activités physiques et sportives adaptées » ; - du BEES du 1er degré, option « encadrement des activités physiques et sportives des personnes handicapées mentales » ; - du CS « accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap » associé à l'une des spécialités sportives du BPJEPS 	<ul style="list-style-type: none"> • Baby et mini-volley, uniquement pour la mention « volley-ball » 	<ul style="list-style-type: none"> • Canoë-kayak et disciplines associées en mer, uniquement pour les mentions « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme » et « canoë-kayak et disciplines associées en eau vive » • Cerf-volant, uniquement pour les mentions « deltaplane », « glisses aérotractées nautiques », « parapente » et « voile » • Nage avec palme, uniquement pour la mention « natation course » • Natation en eau libre, uniquement pour la mention « natation course » • Sauvetage et sécurité en milieu aquatique, uniquement pour les mentions « natation course », « natation synchronisée », « plongeon » et « water polo »

► Le DESJEPS (Bac+3) Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport. Durée minimale en formation initiale de 1 200h dont 700 en centre.

Spécialité	Pré-requis	UCC	CS
<p>► Animation socio-éducative ou culturelle</p> <p>Le DESJEPS est constitué de 4 UC (unités capitalisables).</p> <p>Il possède 1 mention possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • direction de structure et de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation ou de diplômes reconnus équivalents • OU être titulaire du DESJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » • OU être titulaire d'un diplôme de niveau III (Bac+2) dans le champ de l'animation • OU être titulaire d'un diplôme de niveau II (Bac+3) • OU justifier de 36 mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à 2 400h minimum. <p>- Le DEDPAD est équivalent au DESJEPS spécialité « animation socio-éducative ou culturelle », mention « direction de structure et de projet ».</p> <p>- Est titulaire de ce DESJEPS, le candidat remplissant toutes les conditions suivantes : être titulaire du DEFA + expérience professionnelle de 24 mois de préparation de prise de décision stratégique, de pilotage, ou de direction et d'évaluation de l'activité d'une organisation ou d'organisation d'actions de formation de formateurs.</p>		
<p>► Performance sportive</p> <p>Le DESJEPS est constitué de 4 UC (unités capitalisables).</p> <p>Il possède 65 mentions différentes : aviron, badminton, basket ball...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PSE1 • Certificat médical de non contre-indication • Réussir les tests pratiques 		<ul style="list-style-type: none"> • beach-volley, uniquement pour la mention « volley ball » • canoë-kayak et disciplines associées en mer, uniquement pour la mention « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme » • cerf volant, uniquement pour les mentions « glisses aérotractées nautiques » et « voile » • nage avec palmes, uniquement pour la mention « natation course » • natation en eau libre, uniquement pour la mention « natation course » • sauvetage et sécurité en milieu aquatique, uniquement pour les mentions « natation course », « natation synchronisée », « plongeon » et « water polo »

Le Bref Infos est édité par la MIP de Louhans
Abonnement pour un an, 10 numéros + additifs (fiches métier) : 36 € pour participation aux frais

Responsable de la publication : Christian Marie, président
Coordination : Nathalie Coeur
Rédaction : Perrine Lesavre

